

Directives Littérature

Poésie et parole (manifestations)

1 Objet

- 1.1 Le Pour-cent culturel Migros octroie une contribution de soutien à des manifestations suprarégionales d'envergure et au caractère novateur (manifestations isolées et festivals) dédiées à la poésie et au spoken word (parole).

2 Dispositions générales

- 2.1 Le montant de la contribution s'élève à CHF 20 000.– au maximum.
- 2.2 Seuls les projets au rayonnement suprarégional sont soutenus.
- 2.3 La qualité littéraire des auteurs participants et le professionnalisme des organisateurs sont déterminants.
- 2.4 L'actualité et la pertinence de la manifestation sont décisives.
- 2.5 Les manifestations doivent avoir lieu en Suisse, être publiques et faire état d'auteurs suisses à hauteur de 50% au minimum.
- 2.6 Les ressortissants étrangers sont également considérés comme auteurs suisses, pour autant qu'ils vivent en Suisse depuis cinq ans au minimum, et que leurs textes soient rédigés dans une des langues nationales.
- 2.7 La décision pour ou contre une contribution de soutien est communiquée par écrit, elle est définitive et ne doit pas être justifiée. Il n'existe aucun droit à une contribution de soutien versée annuellement.
- 2.8 La demande doit être déposée au moins trois mois avant la réalisation du projet.
- 2.9 Les responsables des projets soutenus s'engagent à rédiger un rapport final dans les trois mois suivant la réalisation du projet.
- 2.10 La contribution de soutien attribuée est versée lors de la réalisation assurée du projet. La réalisation est considérée comme assurée lorsque le projet est rendu public et que des billets sont mis en vente.
- 2.11 Les candidatures peuvent être déposées une fois par an.
- 2.12 Les demandes peuvent être déposées durant toute l'année.

3 Qui peut bénéficier d'un soutien?

- 3.1 Les manifestations ponctuelles, festivals, séries dans des maisons de littérature, théâtres ou librairies, etc. dédiés à la poésie et/ou au spoken word.
- 3.2 La priorité doit être accordée à la poésie ou au spoken word, ou la poésie/le spoken word joue(nt) un rôle prépondérant dans la programmation générale d'une manifestation.
- 3.3 Les projets ayant pour principal objectif l'encouragement de la relève.

4 Qui ne peut pas bénéficier d'un soutien?

- 4.1 Les particuliers
- 4.2 Les projets à caractère régional
- 4.3 Les manifestations de bienfaisance et les actions de recherche de fonds
- 4.4 Les projets déjà terminés